

■ **S.I. Devo Lausanne A S.A.**, à Lausanne, opérations immobilières (FOSC du 14.01.1999, p. 275). La procuration de Lehmann Peter est éteinte. Le fondé de procuration Wullschleger Peter engage désormais la société par sa procuration collective à deux avec pouvoir de grever et d'aliéner des immeubles. Procuration collective à deux avec pouvoir de grever et d'aliéner des immeubles est conférée à Büchler Hans, de Brugg, à Obersigenthal. Procuration collective à deux est conférée à Zimmermann Felix, de Habkern, à Dottikon.

Journal no 8430 du 08.09.2003
(01168914 / CH-550.0.109.361-8)